

CANADA  
PORT PAYÉ  
POSTAGE PAID  
1 C.  
NO 3705  
MONTREAL

# LA VIE SYNDICALE

Organe du Secrétariat des Syndicats Catholiques Nationaux du District de Montréal.

Contient des articles inédits sur les questions sociales et économiques; renseigne les membres et nos amis sur les activités des syndicats catholiques; fait oeuvre d'éducation et de propagande syndicale.

## Sommaire:

	Page
L'INCORPORATION SYNDICALE .. . . .	1
CE QU'ILS VEULENT... (suite) .. . . .	6
A TRAVERS LA VIE SYNDICALE .. . . .	19



10

Publiée par  
L'Oeuvre de Publicité Syndicale  
655, DE MONTIGNY EST, MONTREAL

# BANQUE CANADIENNE NATIONALE

(Banque d'escompte et de dépôts)

SIEGE SOCIAL : MONTREAL.

Capital versé et réserve .....	\$ 11,000,000
Actif .....	\$148,702,336

---

La grande banque du Canada français.

---

255 succursales au Canada, dont 212 dans la province de Québec, et 61 dans l'Île de Montréal.

LA BANQUE D'ESCOMPTE, EN SECONDANT LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE, AIDE L'OUVRIER.

*Notre personnel est à vos ordres.*

# La Banque Provinciale DU CANADA

Siège social :

7 ET 9, PLACE D'ARMES, MONTREAL.

---

Capital autorisé .....	\$ 5,000,000.00
Capital payé et Surplus .....	\$ 5,810,000.00
Actif total (au 30 nov. 1927),	\$50,716,000.00

---

Cette banque est la seule au Canada ayant institué un Bureau de Commissaires-censeurs composé de sept membres, et dont les fonctions consistent à s'assurer que la Banque possède en tout temps, des valeurs liquides pour un montant égal à au moins 50% de ses dépôts d'épargne.

Conformément aux règlements approuvés par ses actionnaires, lors de sa fondation, cette banque ne prête pas d'argent à ses directeurs.

# La Vie Syndicale

## L'Incorporation Syndicale

Où en est-on avec l'incorporation syndicale ouvrière ? Depuis 1872, date de la mise en vigueur de la « Trades Union Act », loi fédérale, 28 syndicats seulement se sont pourvus de l'existence légale et, aujourd'hui, on n'en compte plus que 9<sup>1</sup> d'incorporés d'après ce statut. Avec les quelques 20 syndicats catholiques qui détiennent leur charte de la Loi des Syndicats Professionnels de la province de Québec nous n'atteignons, estimons-nous, qu'une trentaine d'organisations ouvrières dans le pays, ayant personnalité civile. Franchement l'immense majorité des syndicats canadiens de toutes nuances est opposée ou indifférente à l'incorporation.

Pourquoi ? Parce qu'il est clair, d'abord, que le travail organisé au Canada, imitant celui des Etats-Unis, n'a jamais cru, par là, servir ses véritables intérêts et que, bien au contraire, il a toujours prétendu que l'incorporation, sous le régime légal individualiste de notre temps, ne pouvait qu'être néfaste à son développement même. Tout juste, surtout depuis bientôt trente ans, son opposition a porté constamment contre le principe même de la personnalité civile, envisagée dans son application intégrale, tandis que pour l'archaïque loi fédérale d'enregistrement civil, il n'a toujours eu qu'une indifférence marquée au coin du mépris.

<sup>1</sup> L'Organisation ouvrière au Canada, 1926, pp. 217, 218.

Tous ceux qui fument avec la pipe **CAVITE** s'y attachent comme à une amie, parce que, sans appareil compliqué et malpropre, elle fait disparaître les défauts de la pipe et rend plus complet le plaisir de fumer.



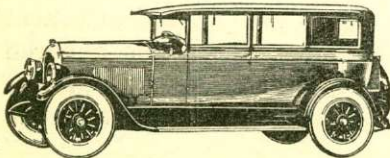
**E. N. CUSSON**

La Cavité (pas de tube)

7062, ST-DENIS, Montréal

Cette opposition à la pleine responsabilité légale, qui n'est pas particulière au mouvement syndical du Canada, remonte pour le travail organisé en général, comme cause profonde, à l'abolition des anciennes corporations de métiers. A partir de cette époque les lois n'étaient plus faites que pour sauvegarder les intérêts des individus, des propriétaires ; les travailleurs, eux, proscrits de la loi, devaient pour se protéger, se grouper hors la loi, jusqu'à leur conquête du droit à l'organisation au milieu du siècle dernier. Pendant ce long bannissement des classes ouvrières l'individualisme économique triomphant ayant développé un système judiciaire à son image et une jurisprudence bourgeoise, ignorante et par là, oppressive des droits ouvriers, il s'en est suivi au sein du travail syndiqué une horreur instinctive contre l'intrusion des tribunaux civils dans les conflits industriels et, comme conséquence logique, une vive opposition à l'incorporation légale.

En raison de la forte persistance de l'individualisme économique dans le droit juridique de nos jours, dans la plupart des pays, la génération actuelle des travailleurs syndiqués a hérité des sentiments de méfiance des générations précédentes. En Amérique, particulièrement depuis l'agitation commencée en 1900, par les employeurs hostiles au travail organisé pour forcer celui-ci à l'incorporation obligatoire, agitation coïncidant avec le fameux jugement Taff-Vale, en Angleterre, qui ruina une organisation, non pleinement incorporée, enregistrée seulement d'après l'acte de 1871, pour une seule action, non-autorisée de ses officiers, depuis ce jour, disons-nous, depuis ces événements, bien que le jugement Taff-Vale fut aboli en 1906 par une nouvelle loi, la personnalité civile a été combattue et déconseillée sans trêve dans les rangs syndicalistes du Canada et des Etats-Unis, particulièrement dit, les « internationaux ».



GARAGE ET REPARATIONS

**L. PREFONTAINE**

DISTRIBUTEUR ET SERVICE  
DES AUTOS

**PAIGE**

**Sans réserve — 35 autos peu usagés à vendre ou à échanger.**

**Essayez les autos PAIGE, 6 et 8 cyl., 4 vitesses**  
Freins hydrauliques — Complètement équipés.

**\$1,345.00 pour un gros 6**

L'auto le plus économique, le plus facile d'entretien, monte mieux les côtes.

Tél. Amherst 3763-5910.

**4215, RUE DE LAROCHE MONTREAL**

La raison de fond, donc, encore aujourd'hui, de la vaste majorité des syndiqués de toutes nuances, ici au pays, motivant leur peur de l'incorporation, c'est l'appréhension qu'elle serve de guet-apens déguisé pour dépouiller de leurs biens leurs organisations. L'on admet qu'il paraît juste à première vue, que patrons et ouvriers syndiqués, liés à un contrat de travail, soient également tenus responsables en dommages pour bris de contrat de part et d'autre. Mais naturellement méfiantes de l'hostilité patronale et soupçonneuses de ses noirs desseins à leur endroit les organisations ouvrières, en général, préfèrent être privées du droit de poursuivre que d'encourir l'obligation d'être poursuivies pour toutes sortes de contraventions individuelles au contrat de travail dont pourraient se rendre coupables certains de leurs membres et de risquer, par là, de laisser leurs existences en lambeaux devant les tribunaux civils. Voilà leur crainte commune : être dépouillées de leur avoir.

Justifiant en outre, à notre époque, cette attitude du travail organisé en Amérique, cependant plus chez nos voisins qu'ici, c'est l'expérience acquise des vieux préjugés entretenus contre les droits syndicaux par les interprètes officiels de lois judiciaires actuelles, jointe à la conviction de l'incompatibilité de la présente organisation judiciaire aux Etats-Unis et chez nous, sans parler d'ailleurs, avec le nouveau droit syndical professionnel reconquis qui font que les tribunaux civils de ce jour seraient inaptes à faire justice impartiale dans les conflits de travail à eux soumis du jour où l'incorporation syndicale deviendrait par force de loi un fait général.

Mais pourquoi, dira-t-on, les syndicats ouvriers méprisent-ils la loi fédérale d'enregistrement civil de 1872 et 1906 qui, elle, les met à l'abri des procédures judiciaires concernant les ententes industrielles et qui, cependant, leur donne le droit de posséder par voie de syndic ? La réponse, c'est que, d'abord, pour la protection des conditions de travail, cette loi ne vaut rien et qu'ensuite s'ils peuvent ester en justice pour protéger leurs propriétés ils sont sujets à poursuite également. Et, pour les raisons indiquées plus haut, c'est précisément de cela qu'ils ont peur. Mais pour tout dire, il faut admettre aussi qu'un grand facteur de l'indifférence qui frappe cette loi, ça été la longue intégration de la presque totalité des syndiqués de ce pays dans le syndicalisme ouvrier américain. Et de ce dernier contractant la nature très militante, on ne voulut certes pas d'une quasi incorporation qui ne pouvait qu'être encombrante. Sait-on, au surplus, fait à noter, que les neuf syndicats enregistrés sous cette loi sont « nationaux » dont 2 catholiques.

Mais il reste qu'il règne dans le monde syndicaliste du pays une atmosphère générale d'antipathie à l'incorporation syndicale qui atteint même, à tort ou à raison, les syndicats nationaux catholiques de la province de Québec. D'où, semble-t-il, vient l'hésitation de la grande majorité à s'incorporer sous la loi qu'ils ont eux-mêmes fait adopter à la législature provinciale en 1924.

La Loi des Syndicats Professionnels de cette province, qui donne le pion à tout le pays parce que la première du genre au Canada, est une loi d'incorporation civile aussi complète qu'on puisse la désirer. En plus des pouvoirs ordinaires de la personnalité civile, elle confère au syndicat des pouvoirs vraiment très étendus propres, conformément à son objet, à « défendre et développer les intérêts économiques, sociaux et moraux de ses membres. Une dizaine d'opérations financières lui sont permises pour créer toutes sortes d'oeuvres annexes, telles que habitation, cours professionnels, bureaux de placement, coopératives, etc. Trois syndicats similaires peuvent former une fédération qui a droit aux mêmes privilèges outre celui d'instituer un conseil d'arbitrage entre les syndicats et de faire homologuer les décisions de ce dernier. Et le droit donc de passer des conventions collectives de travail avec sanction légale n'est pas le moindre des réels et nombreux avantages de la loi provinciale d'incorporation syndicale.

Toutefois si l'on considère, de ce chef, la responsabilité corporative qu'assume le syndicat devant la loi, pour toute infraction commise, par ignorance, faiblesse ou nécessité, de la part d'aucun de ses membres aux stipulations de la convention collective, la Loi des Syndicats Professionnels risque, par là, à l'usage, d'amoinrir sa véritable valeur sociale. Elle prête le flanc à tous les dangers reconnus par l'expérience sous ce rapport et peut constituer en elle-

Tous nos fournisseurs sont tenus de produire un certificat de la ville sur la qualité de leur lait, et un certificat du gouvernement (fédéral ou provincial) sur la santé de leur troupeau. Cette double condition embarrasse certains producteurs de lait, mais protège le consommateur.

Depuis 22 ans que  
notre laiterie existe,  
JOURNAL est syno-  
nyme de QUALITE.

**J. Joubert**  
LIMITÉE

même une menace contre la garantie des très précieux avantages que permet de réaliser l'exercice non entravé des nombreux droits et privilèges qu'elle concède.

S'il était possible d'exempter la responsabilité corporative du syndicat de porter la culpabilité des fautes personnelles de ses adhérents les dangers appréhendés disparaîtraient. Pourtant il semblerait raisonnable que le syndicat, considéré comme un tout, ne fut responsable que de ses fautes particulières, pareillement à l'employeur qui ne porte toujours que sa responsabilité personnelle, Raisonement qui paraîtrait se justifier par le fait que l'employeur travaille, en somme, en vue de profit, tandis que l'ouvrier syndiqué travaille pour nulle autre fin que pour gagner sa vie. Il y a tout un monde de différence entre la condition sociale de l'un et de l'autre. Mais si l'esprit du code légal de nos jours s'oppose à cette façon de voir, il conviendrait de donner à la loi en question son complément nécessaire : créer comme en Belgique, par exemple, des Conseils de Prud'hommes, dont la fonction est celle de tribunaux du travail.

Cette question, selon nous, serait à étudier au prochain congrès de la Confédération des travailleurs catholiques... conjointement avec celle de savoir le véritable pourquoi de la non-utilisation de la Loi des Syndicats Professionnels par le très grand nombre des syndiqués catholiques. Laquelle loi, après tout est un effort de législation très progressive pour élever le statut social et la condition économiques des organisations de métiers.

ALFRED CHARPENTIER.

## Semi-ready Tailoring

Confectionne indubitablement les plus beaux habits et pardussus pour hommes sur ce continent.

**472, rue Guy**

**MONTREAL**

« Tous les ouvriers et ouvrières de « Semi-ready Ltd » appartiennent au Syndicat catholique national de la confection ».

# CE QU'ILS VEULENT

Par L'ABBÉ AIMÉ BOILEAU, D. Ph.

---

## CHAPITRE II

### A) LES POUVOIRS PUBLICS

---

(Suite)

C'est là le premier des droits naturels qu'il faut reconnaître non seulement théoriquement, mais pratiquement à l'ouvrier. C'est un hommage à rendre à la dignité de l'homme en lui.

Autrement on pourra bien ajouter des palliatifs à sa situation mais il n'en sera pas moins dans un état d'infériorité, de tutelle, il ne sera pas libre. Or, pour avoir un ouvrier libre en face d'un patron libre, au moment de la discussion d'un contrat de travail, il faut que ce soit l'ouvrier pris collectivement, représentant au moins la majorité du personnel du patron. C'est à cette condition seule qu'on pourra lui rendre ce que la doctrine et la pratique de l'école libérale lui a enlevé, à savoir : la liberté contractuelle.

Associationisme et liberté sont à ce point unis et inséparables que la dépendance et la sujétion ont fait leur réapparition dans le monde le jour où l'on a supprimé le droit de coalition.

« Il existe au sein même de la société civile, disait le R. P. Rutten, au Congrès d'Economie sociale catholique de Liège de 1920, trois groupements qu'on retrouve toujours et partout sous des formes diverses : la famille, la tribu ou la commune et la profession, groupant les hommes d'après ce qu'il font. L'on peut par la pensée supprimer toutes les autres collectivités, partout et toujours vous rencontrerez des familles, des unions de familles... et aussi, partout où l'on supprime l'esclavage ou le servage, *des unions de gens de même métier et de même profession.* »

Le R. P. Fallon exprima une remarque après ce rapport du R. P. Rutten se déclarant « d'accord avec l'honorable rapporteur, pour reconnaître que le groupement professionnel, est *un groupement naturel dans une société* où l'organisation sociale et économique est avancée; cependant c'est dépasser un peu la vérité que



de présenter le groupement professionnel, comme aussi naturel que le groupement familial ou communal, ceux-ci existent même dans les sociétés rudimentaires. » —

—« Le droit d'association, répondit le R. P. Rutten, étant un droit naturel, les groupes professionnels créés par l'exercice normal de ce droit sont des sociétés naturelles. Il s'agit seulement de savoir, si cette forme d'association a existé sous tous les régimes. »<sup>1</sup> Et, j'ajoute, quel vide elle a creusé en disparaissant.

Il importe dès à présent afin d'éviter toute équivoque de dessiner la figure morale du syndicat professionnel. Les uns prétendent que ce doit être une institution pour opérer la lutte des classes. d'autres, au contraire, voudraient voir dans l'organisation professionnelle, un organisme pour apaiser la classe ouvrière même devant les injustices patronales et servir d'instrument au maintien du libéralisme abusif contre lequel elle est appelée à dresser la résistance.

Ce sont là deux conceptions également fausses du syndicalisme.

Le corps professionnel ouvrier, puisqu'il représente moralement l'ouvrier, doit refléter les qualités d'un bon ouvrier, aussi rapproché de la perfection qu'il est possible : homme consciencieux, respectueux, pacifique, actif, honnête, aussi désireux de recourir au progrès industriel que peuvent l'être les employeurs eux-mêmes, poli dans ses rapports avec ses supérieurs, enclin à la conciliation pourvu que le droit soit sauvegardé.

Il doit s'abstenir, parce qu'il est sérieux et responsable de toutes remarques amères qui pourraient faire naître dans le cœur de ses adeptes la défiance et la haine.

« Le syndicat qui adopte vraiment un idéal collectiviste ou communiste doit, nécessairement, pour gagner les ouvriers à son programme révolutionnaire, se livrer à une critique acerbe du régime économique actuel. Il doit aussi exploiter tous les abus et

<sup>1</sup> Congrès d'Economie Sociale Catholique, sous le haut Patronage de son Eminence le Cardinal Mercier. Liège 1921. p. p. 185 et 197.

Rés. 3280 ADAM, Tél. CLairval 1809.

**MICHEL CHOUINARD**

ENTREPRENEUR  
FERBLANTIER COUVREUR.  
CORNICHERS DE TOUTES SORTES, UNE SPECIALITE.

2649-51, ADAM, COIN ORLEANS, - Tél. CLAIRVAL 0461

tous les mécontentements afin d'exciter le désir d'un bouleversement radical des institutions. Il est ainsi conduit à propager des formules, comme celles de Marx sur la plus-value confisquée par le patron, ou de Proudhon sur la propriété assimilée au vol. Cette propagande empoisonne fatalement l'atmosphère des ateliers et des chantiers. Elle ralentit immédiatement le rythme du travail et trouble les coeurs. La productivité de l'industrie est réduite dans de fortes proportions et l'amélioration réelle du sort des masses ouvrières est compromise. Les ouvriers intelligents s'en rendent bien compte et cela explique l'insuccès des communistes, auprès des travailleurs instruits.»<sup>1</sup>

Mais autre chose est, de n'être pas un agitateur, autre chose est, aussi, de n'être pas un complice des causes qui ont entraîné l'infériorité économique des travailleurs.

Le syndicat représente l'*ouvrier libre* et il faillirait à son rôle sublime s'il ne restituait pas à la classe ouvrière, la faculté de discussion, de protestation et même de refus de soumission, chaque fois que les circonstances l'exigent.

Il doit placer la question des intérêts ouvriers pour ainsi dire, sur une base d'affaire dont il doit s'efforcer de tirer le meilleur parti.

Deux hommes de commerce ou d'entreprise traitent ensemble des clauses d'un contrat, ils discutent entre eux, poliment, faisant valoir le plus habilement leur argumentation, mais tout cela ne compromet en rien la fermeté de leurs décisions et au besoin leur refus formel d'acquiescement aux conditions proposées.

Ainsi doit-il en être des débats syndicaux au sujet des contrats d'embauchage, avec cette différence, cependant, que le syndicat ne peut s'objecter à l'acceptation de conditions jugées raisonnables, ni

<sup>1</sup> R. P. Joseph Arendt S. J. « La Nature, l'organisation et le programme des syndicats ouvriers chrétiens. Bruxelles. 1926. P. 22. »

Rés. 6848 St-Denis. Tél. Cal. 0799

**Aldéric Blain, M.P.P.**

de

**Blain et Fauteux, Avocats**

Immeuble Duluth, Ch. 22.

Main 5228.

**50, OUEST, NOTRE-DAME  
MONTREAL**

Tél. BELair 1662-1398

Bureau: CHerrier 1777

**Moineau & Guimond**

**Bois et Charbon**

**WEAVER WELSH  
et AMERICAIN**

**525 St-Grégoire, Montréal**

s'obstiner à refuser les propositions patronales quand il prévoit que l'objectif qu'il vise est un cas désespéré. La raison de ces exceptions c'est qu'il porte la lourde responsabilité d'éviter les crises industrielles et les crises de chômage dont l'ouvrier serait le premier à ressentir les douloureuses et pénibles conséquences.

Il faut bien comprendre, cependant, qu'avec toute la pondération dont il est capable son rôle essentiel, comme tout homme d'affaire dans les questions qui l'intéresse, consiste à promouvoir avec tact et discrétion, mais, d'une manière permanente et progressive, l'amélioration constante des conditions de travail de ses membres.

On croit à tort parce que la question du juste salaire est traitée dans l'Encyclique sur « la condition des ouvriers », que le but ultime de toutes les revendications que l'on doit faire en faveur de la classe ouvrière soit de le réclamer et n'exiger rien au-delà.

L'on a même induit le patronat dans l'erreur au cours des multiples discussions qui ont suivi l'apparition de la lettre en laissant dans les esprits l'impression que quand l'employeur avait recherché ce qu'il devait en stricte justice pour ne pas être tenu à restitution, à l'égard de ses employés et qu'il s'acquittait ponctuellement de ce devoir il devait remplir toutes ses obligations de conscience.

C'est là une grave erreur, car si la stricte observation de la justice commutative permet à un homme de n'être pas un voleur ou un usurier, il lui faut encore pratiquer d'autres vertus s'il veut être un homme généreux, charitable, loyal à l'égard de ses subordonnés. Sans être tenu à restitution, l'on peut violenter sa conscience en n'observant pas l'équité naturelle et la charité, qui sont les compléments des conditions de travail que l'ouvrier peut réclamer et que le patronat a le devoir d'accorder autant qu'il le peut. <sup>2</sup>

Dans un manifeste collectif sur les différents aspects de la question ouvrière aux Etats-Unis, Nos Seigneurs les Evêques de New-York, Rockford, Tolède et Charleston, ont cru devoir s'élever contre la baisse des salaires après la guerre et voici quelques arguments qu'ils apportaient à l'appui de leur thèse :

« Même au cas où le prix des marchandises redescendrait au niveau de 1915 (on ne peut espérer pareille baisse avant cinq ans), le taux moyen actuel des salaires ne dépasserait pas ce qu'exige l'existence normale de la grande majorité. Il n'y a guère d'exceptions que parmi les ouvriers spécialistes. En conséquence, il ne

<sup>2</sup> Voir note page 38.

faudrait par dans l'ensemble réduire les salaires, même lorsque le prix de la vie baissera. Et si la grande majorité des travailleurs recevaient actuellement plus que le salaire vital, une diminution ne serait pas justifiée. Après tout, le salaire vital ne constitue pas nécessairement la pleine justice. Tous les écrivains catholiques, qui font autorité en cette matière déclarent expressément que le salaire vital n'est que le minimum de la justice. . .

. . . Dès lors que nos ressources industrielles et nos moyens de production, nous permettent de donner à une très large proportion de travailleurs, plus que le salaire vital, pourquoi nous rallier à une théorie qui leur refuse ce degré de bien-être ?

Une telle façon d'agir est d'une moralité très contestable ! . . . »

## Tétrault Shoe Mfg. Co. Limited

Les plus grands fabricants de chaussures  
au Canada.

MONTREAL

CANADA

Téléphone Est 0989

**ALPHONSE L. PHANEUF**  
OPTOMETRISTE-OPTICIEN



1767 rue SAINT-DENIS, tout près de la rue Ontario, MONTREAL

Tannerie : 4900 rue Iberville

*Daoust, Lalonde & Cie, Limitée*

MANUFACTURIERS DE CHAUSSURES,  
TANNEURS ET COURROYEURS

Bureau et fabrique :

939 SQUARE VICTORIA - - - - MONTREAL

Quant au but matériel assigné par Léon XIII aux associations corporatives, il est beaucoup plus étendu. Il leur donne comme objectif l'acquisition pour la classe ouvrière du bien-être, de l'aisance, de la prospérité domestique, de la sécurité pour la vieillesse...

Citons quelques extraits: « Il nous faut hautement louer le zèle d'un grand nombre des nôtres, lesquels, se rendant parfaitement compte des besoins de l'heure présente, sondent soigneusement le terrain, pour y découvrir une voie honnête qui conduise au relèvement de la classe ouvrière. S'étant constitués les protecteurs des personnes vouées au travail, ils s'étudient à accroître leur *prospérité tant domestique qu'individuelle*. »

... Plus loin: « Il ne manque pas de catholiques qui... devenus en quelque sorte compagnons volontaires des travailleurs, ne regardent à aucune dépense pour fonder et étendre au loin des sociétés où ceux-ci puissent trouver, avec une certaine aisance pour le présent, le gage d'un repos honorable pour l'avenir. »

... Ailleurs: « Quels doivent être les statuts et règlements (des corporations) ... Tout ce qu'on peut dire en général, c'est qu'on doit prendre pour règle universelle et *constante*, d'organiser et de gouverner les corporations de telle sorte, qu'elles fournissent à chacun de leurs membres, les moyens aptes à lui faire atteindre par la voie la plus commode et la plus courte, le but qu'il se propose et qui consiste dans *l'accroissement le plus grand possible*, des biens du corps, de l'esprit et de la fortune. »

Enfin, parlant des avantages de l'organisation, il dit: « Les corporations catholiques sont appelées à apporter leur bonne part à la prospérité générale. »<sup>3</sup>

Le rôle du syndicat est donc la conduite de la marche ascensionnelle des classes laborieuses vers leur mieux-être social. Il doit remplir cette mission qui lui est dévolue avec un grand esprit surnaturel, un grand esprit de justice, et un grand sens des réalités, ayant sans cesse en vue le bien des âmes, la prospérité industrielle et la pacification sociale.

**POUR VOS TRAVAUX D'IMPRESSIONS, voyez...**

Livres, Brochures, Dépliants,  
Programmes, Catalogues, Cir-  
culaires, Travaux Commerciaux  
Spécialité : OBLIGATIONS

**Thérien Frères** LIMITÉE  
Éditeurs-Imprimeurs-Relieurs  
509, rue GOSFORD, Montréal  
Tél. Main 2832

Cette sublime mission, les syndicats chrétiens et catholiques seront en mesure de la remplir pleinement si du côté ouvrier et patronal on leur accorde son concours et sa confiance. Il est parfaitement futile de penser que les organismes professionnels sociaux peuvent accomplir des prodiges dans l'ordre spirituel et économique, s'ils ne représentent qu'une minorité ouvrière. Quels que soient les efforts qu'ils développent ils seront irrémédiablement voués à l'inpuissance et leurs adhérents perdant courage et confiance, délaisseront leurs rangs pour se donner à des syndicats neutres ou révolutionnaires.

L'on a exalté la liberté dont jouit le travailleur de s'abstenir, s'il le juge à propos, de toute affiliation syndicale, mais il faut que l'ouvrier sache d'un autre côté que son abstention peut être funeste à la cause de la religion, du bien-être de sa classe et de la paix sociale.

Il faut qu'il sache que c'est l'usage de cette liberté qui a entraîné le malaise ouvrier actuel.

L'ouvrier est libre d'adhérer ou non aux associations ouvrières, mais, dit le Concile National de Malines au canon 125 :

« D'autre part, tout ouvrier doit savoir, qu'il peut se faire qu'il soit tenu par charité envers lui-même et le prochain, à donner son nom aux associations honnêtes et chrétiennes, d'abord afin de s'assurer à lui-même et aux siens les avantages que ces groupements sont destinés à procurer, puis afin d'écartier par sa coopération, les maux qui le menaceraient *lui-même, la patrie et la religion*, si les organisations socialistes venaient à prévaloir. »<sup>4</sup>

<sup>3</sup> Rerum Novarum.

<sup>4</sup> Concile National de Malines. 1920. Canon 125.

Directeurs : — Dr J.-P. Marin, S.-J. Granger, M. Lefils, Albert Tanguay, G.-N. Monty

**MONTY, LEFILS & TANGUAY**

**POMPES FUNEBRES**

**CHAMBRES MORTUAIRES SERVICE D'AMBULANCE**

Administrateurs de  
La Compagnie Générale de Frais Funéraires, Limitée

**1926, RUE PLESSIS, près Ontario AMherst 8900**

Liberté caduque par conséquent que celle dont l'usage peut amener une complication de cas de conscience et être la source de malaises sociaux rendus irrémédiables par cette égoïste liberté.

NOTE : Le R. P. Vermeersch, S. définit l'équité :

« Une vertu qui nous incline à user de nos droits d'une façon humaine... Elle voisine avec la justice, car elle intervient dans les questions juridiques; elle côtoie la charité : car elle adoucit ces rapports juridiques par l'onction des égards et de la bienveillance... »

L'équité est la reconnaissance en autrui d'un titre juridique, ébauché, incomplet.

Débiteur de salaire, j'augmente la somme que j'ai promise par égard pour la part qui revient à l'employé... Prévu, le surcroît de gain aurait pu donner lieu à une autre convention, plus favorable à l'autre partie... l'industriel qui partage avec son personnel un bénéfice extraordinaire, admet chez ses ouvriers un certain droit à percevoir les fruits de leur travail... »

Placée entre deux vertus dont l'obligation est grave, l'équité cependant n'impose jamais comme telle, qu'une obligation légère.

« Principes de morale sociale ». Bruxelles. 1926. p. p. 59 s. s.

# Electeurs

## du Quartier ST-PAUL

**VOTEZ pour**  
**J. A. BONNIER**

CANDIDAT DES OUVRIERS

**LE 2 AVRIL PROCHAIN**

# La Banque d'Épargne

DE LA CITÉ ET DU DISTRICT DE MONTRÉAL

Fondée en 1846

Remarques du Président à l'Assemblée Annuelle,  
tenue le 13 février 1928.

Messieurs : —

*Je suis heureux de vous présenter encore cette année un bilan dont vous aurez lieu, il me semble, d'être satisfaits. Il montre un accroissement constant dans nos opérations et il réaffirme la solidité de notre situation.*

*Nos dépôts sont montés à près de \$58,000,000 et ils sont garantis par des valeurs liquides de plus de \$61,600,000, soit près de \$1.07 pour chaque dollar reçu de nos déposants.*

*Le nombre de nos clients s'est aussi accru notablement et nous avons ajouté une autre maille à notre chaîne de succursales en ouvrant dans le quartier Rosemont, rue Masson, un nouveau bureau. Nous projetons aussi de nous établir rue Saint-Denis Nord où nous avons acquis un immeuble à cette fin.*

*Vous constaterez que notre actif global est tout près de \$63,000,000. Ce chiffre est le plus haut que nous ayons encore atteint. Malgré le fléchissement dans les taux d'intérêt, nos profits sont les plus élevés que nous ayons encore enregistrés.*

*Notre capital souscrit est maintenant presque entièrement versé, nombre de nos actionnaires ayant anticipé le dernier versement. Nous avons augmenté de \$104,000 durant l'année le chiffre de nos profits gardés en réserve.*

*Tout notre actif, composé de valeurs de premier ordre, est porté sur nos livres à un chiffre inférieur au cours du jour ce qui ajoute, si possible, à la garantie déjà entière de nos actionnaires.*

*A l'exception du local temporaire occupé par notre succursale, rue Masson, tous nos immeubles sont la propriété de la Banque et sont portés à notre bilan à moins de 50% de leur valeur estimée.*

L'assemblée a ensuite procédé à l'élection des administrateurs et le même conseil a été réélu, savoir : —

L'HON. R. DANDURAND, Président.	
LE TRES HON. C.-J. DOHERTY, Vice-Président.	
L'HON. SIR LOMER GOUIN	ZEPHIRIN HEBERT
DONALD-A. HINGSTON	A.-J. BROWN
FRED.-W. MOLSON	H.-J. TRIHEY
H.-H. JUDAH	L'HON. R. LEMIEUX



# La Banque d'Epargne

DE LA CITÉ ET DU DISTRICT DE MONTRÉAL



## 81<sup>ÈME</sup> RAPPORT ANNUEL 81<sup>ÈME</sup>

AUX ACTIONNAIRES.

MONTRÉAL, LE 13 FÉVRIER 1928.

Messieurs:

Vos administrateurs ont le plaisir de vous soumettre le quatre-vingt-unième rapport annuel des affaires de la Banque et le résultat de ses opérations durant l'année expirée le 31 décembre 1927.

Les profits nets de l'année ont été de \$319,382.54, auxquels il faut ajouter le solde reporté du compte des profits de l'année dernière, soit \$35,507.85, ce qui forme un ensemble de \$354,890.39. Sur cette somme il a été payé quatre dividendes trimestriels à nos actionnaires; \$3,500.00 à diverses oeuvres charitables et philanthropiques — indépendamment de la somme de \$10,200.00, intérêt sur le fonds des pauvres, distribué comme d'habitude, ce qui laisse au crédit du compte des Profits un solde de \$139,578.79.

Suivant la coutume, une inspection fréquente et complète des livres et de l'actif de la Banque a été faite durant l'année.

Le rapport des vérificateurs et le bilan sont maintenant devant vous.

### BILAN GÉNÉRAL

AU 31 DÉCEMBRE 1927

#### PASSIF

*Au Public:*

Dépôts portant intérêt . . . . .	\$57,743,703.80	
Dépôts ne portant pas intérêt . . . . .	147,467.29	
Fonds de charité . . . . .	180,000.00	
Comptes divers . . . . .	732,341.06	
		\$58,803,512.15

*Aux Actionnaires:*

Capital (Souscrit \$2,000,000.00), versé . . . . .	\$1,858,700.00	
Fonds de Réserve . . . . .	2,000,000.00	
Solde des Profits, reporté . . . . .	139,578.79	
		3,998,278.79
		<u>\$62,801,790.94</u>

#### ACTIF

Espèces en caisse et dans les Banques . . . . .	\$ 8,121,528.77	
Obligations des Gouvernements Fédéral et Provinciaux . . . . .	21,571,863.61	
Obligations de la Cité de Montréal et d'autres municipalités canadiennes . . . . .	22,661,318.13	
Obligations de municipalités scolaires canadiennes . . . . .	77,126.84	
Obligations de corporations canadiennes d'utilités publiques . . . . .	1,722,450.00	
Obligations de Gouvernements étrangers . . . . .	10,000.00	
Valeurs diverses . . . . .	200,000.00	
Prêts à demande et à courte échéance, garantis par des valeurs en nantissement . . . . .	7,060,603.68	
Fonds des pauvres, placé sur obligations du Gouvernement Fédéral et de municipalités canadiennes, approuvées par le Gouvernement Fédéral . . . . .	180,000.00	
		\$61,604,891.03
Immeubles de la Banque (bureau principal et succursales). . . . .	1,170,000.00	
Autres titres . . . . .	26,899.91	
		1,196,899.91
		<u>\$62,801,790.94</u>

Pour le Conseil d'Administration,

*R. Vandrommen*      *M. Desjardins*

Président.

Gérant Général.

#### RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Ayant obtenu toutes les informations et explications que nous avons demandées, et ayant constaté l'exactitude des valeurs en caisse et examiné les valeurs détenues en nantissement pour emprunts à demande et à terme et celles représentant les placements de la Banque et ayant examiné le bilan ci-haut et l'ayant comparé avec les livres du Bureau Principal et avec les rapports certifiés des succursales, nous sommes d'opinion que toutes les opérations de la Banque ont été faites dans la limite de ses pouvoirs, et que le bilan est rédigé de façon à donner une idée vraie et juste des affaires de la Banque, ainsi que démontré par les livres de la Banque.

A. CINQ-MARS, C.A. }  
C. A. SHANNON, L.I.A. } *Vérificateurs.*

Montréal, le 9 janvier, 1928.

# M. Raoul JARRY

ÉCHEVIN DU QUARTIER VILLERAY

REPRÉSENTANT DE LA PARTIE NORD DE  
MONTRÉAL DANS LE COMITÉ EXÉCUTIF

a bien l'honneur de remercier ses électeurs  
de la confiance qu'ils lui ont donnée  
par le passé et tout spécialement  
cette année, en permettant  
une élection par  
acclamation.

Montréal, le 26 mars 1928.

# L'Echevin D. Généreux, M.V.

REPRÉSENTANT DU DISTRICT CENTRE  
DANS L'EXÉCUTIF

*remercie les électeurs de St-Jacques de leur  
confiance en lui renouvelant  
son mandat sans  
opposition.*

# L'Echevin A.-A. DESROCHES

PRÉSIDENT DU COMITÉ EXÉCUTIF

*est heureux de remercier les électeurs du  
Quartier Hochelaga de la marque  
de confiance qu'ils lui ont  
donnée en l'élisant par  
acclamation.*

# Electeurs du Quartier St-Edouard

VOTEZ le 2 avril prochain

POUR

## J.-S. VALLEE

le vrai candidat du peuple

QUELQUES ARTICLES DE SON  
PROGRAMME :

1. Construction d'un tunnel sous la voie ferrée, rue St-Hubert.
2. Aménagement de parcs publics et de terrains d'amusements.
3. Exécution des travaux de la ville durant l'hiver, afin de soulager le peuple ouvrier du chômage.
4. Travail énergique pour que le quartier St-Edouard reçoive sa part des subsides votés pour les améliorations générales de la ville.

VOTER POUR VALLÉE, C'EST VOTER  
POUR LE PROGRÈS DU QUARTIER  
ST-ÉDOUARD

Comité Central : 6353, St-Hubert

## A travers la Vie Syndicale

### AU CONSEIL CENTRAL

Le Conseil Central des syndicats catholiques a procédé, le 9 mars dernier à l'élection générale de ses officiers. Nous sommes heureux d'en donner le résultat.

Président, Clovis Bernier, réélu; vice-président, J.-G. Brière, élu; secrétaire-archiviste, A. Bertrand, élu; secrétaire-correspondant, E. Provost, élu; secrétaire-financier, G. Tremblay, réélu; trésorier, G. Durand, réélu; statisticien, L. Lanoix, réélu; commissaire-ordonnateur, F.-A. Panneton, réélu; sergent d'armes, J.-B. Beauregard, réélu.

L'élection a opéré quelques changements. Nous nous permettons de regretter le départ de M. L. Pouliot, membre de l'Association des employés des postes, qui remplissait à la satisfaction de tous la fonction de secrétaire-archiviste; M. Pouliot, à cause de ses occupations n'a pu laisser renouveler son mandat.

Il nous a été pénible aussi de voir disparaître M. J. P. Malo qui n'a pas cru devoir venir à nouveau sur les rangs comme secrétaire-correspondant. M. Malo était au poste depuis la fondation du Conseil Central des syndicats, en février 1920. Ce fut un ouvrier de la première heure et avec lui disparaît du bureau des officiers du Conseil le dernier des pionniers. Souhaitons que tôt ou tard, M. J. P. Malo reviendra occuper un poste parmi les officiers du Conseil Central.

L'installation des officiers a eu lieu à l'assemblée du 23 mars et a été présidée par M. O. Filion, vice-président de la Confédération des travailleurs catholiques du Canada.

Le même soir, formation des divers comités permanents avec les résultats suivants :

COMITE EXECUTIF : MM. Ls Pouliot, E. Provost, E. Ouellette, Z. Santerre, A. Dufresne, J.-G. Brière, R. Vaillancourt.

COMITE DES LETTRES DE CREANCE : MM. Turcot, E. Fredette, O. Lapointe.

COMITE DE L'ETIQUETTE : MM. A. Dorval, W. Bélanger, A. Charpentier.

COMITE D'ORGANISATION : MM. C. Bernier, G. Tremblay, G. Laurier, J.-B. Délisle, E. Coulombe, E. Ouellette.

COMITE D'ACTION RELIGIEUSE : MM. L. Lanoix, J.-P. Malo, F.-A. Panneton.

# Enseignement Technique

DE LA

## Province de Québec

Largement subventionnées par le gouvernement provincial, les écoles techniques fournissent aux jeunes gens l'occasion d'acquérir, à très peu de frais, les connaissances nécessaires pour devenir des compétences dans les diverses branches de l'industrie. Ouvriers experts, contremaîtres, surintendants, patrons, tels sont les postes auxquels peuvent aspirer ceux qui ont reçu une formation technique.

L'enseignement donné est théorique et pratique; laboratoires et ateliers sont des mieux outillés.

### COURS DU JOUR

Les cours du jour comprennent trois années d'études. Il est délivré des diplômes en mécanique, électricité, dessin, ébénisterie, modelage, menuiserie, forge, fonderie, etc. Les élèves y sont admis leurs études primaires. Des bourses du gouvernement sont accordées aux élèves méritants et peu fortunés.

### COURS DU SOIR

Le soir on y enseigne tous les métiers de base qui s'exercent dans l'industrie, et les prix sont à la portée de toutes les bourses.

Direction Générale : 1430 RUE SAINT-DENIS, MONTREAL

GRACIEUSEMENT OFFERT

PAR LA

Compagnie d'Assurance

## MONT-ROYAL

17, RUE ST-JEAN

MONTREAL, P.Q.

Capital autorisé: \$1,000,000.00

Capital souscrit: 500,000.00

Capital payé: 100,000.00

Bureau-Chef: Tél. Main \*7407

### MERCHANTS' & EMPLOYERS'

Guarantee and Accident Co.

Edifice Lewis, Ch. 403-404  
465, rue ST-JEAN, Montréal

Tél. CHerrier 3155-3156-3157.

### M. ROBERT & CIE

LIMITEE

POELES ET FOURNAISES  
— DE TOUS GENRES —  
Réparations une spécialité

627, ave. MONT-ROYAL EST  
Près deLaroche.

COMITE DES GRIEFS : M. J.-C. Fecteau, Mousseau-Drapeau, O. Filion.

COMITE DE LA FETE DU TRAVAIL : MM. L. Perreault, A. Dufresne, E. Ouellette, A. Lapointe, J.-G. Brière, J.-A. Gaudette, G. Tremblay, E. Auger, E. Guyon, L. Lanoix, A. Charpentier, J.-B. Beauregard, E. Fredette, L. Winner, G. Durand.

A la réunion du 23 mars, M. Mousseau-Drapeau, président de l'Association des employés des postes, a été nommé délégué auprès du comité chargé de préparer la formation d'une association des groupements sociaux. Le Conseil croit bon de ne pas rester étranger à ce mouvement qui semble vouloir le bien de la population ouvrière de Montréal.

MM. C. Bernier, G. Tremblay et J.-G. Brière ont été désignés pour représenter le Conseil à un dîner-causerie organisé par la Ligue de Sécurité Publique. M. le Chanoine T. de Poncheville commentera quelques extraits de l'encyclique Rerum Novarum à ce dîner.

Le Conseil a aussi endossé l'idée de la Société Nationale de colonisation qui demande au gouvernement fédéral un traitement pour les colons canadiens au moins égal à celui qu'on accorde aux immigrants étrangers.

#### NOMINATIONS SUGGEREES

Le Conseil des syndicats catholiques a suggéré le nom de M. Euclide Provost comme devant faire partie de la Commission d'enquête nommée par le gouvernement provincial en vue d'enrayer la tuberculose et la mortalité infantile.

Le Conseil a aussi proposé M. Gérard Tremblay comme membre du Conseil d'administration des écoles catholiques de Montréal, qui sera formé bientôt pour succéder le 1er juillet prochain au Bureau Central et aux différentes commissions en existence depuis 1917.

Souhaitons que nos autorités veuillent bien se montrer sympathiques à ces candidatures.

#### SYNDICAT DES MENUISIERS

Le Syndicat catholique des menuisiers a tenu le 5 mars dernier son assemblée d'élection des officiers. Voici le résultat : Président, O. Filion; vice-président, O. Levaque; secrétaire-archiviste, J.-B. Beauregard; secrétaire-financier, F.-X. Guérard; inspecteur, Nap. Dubé.

M. J.-B. Déglise est l'agent d'affaires de ce Syndicat. L'installation des officiers a eu lieu, le 19 mars dernier.

Tel. Amherst 1431

## E. DUSSAULT

ENTREPRENEUR

Lattage et constructions métalliques, plafonds suspendus, corniches,  
Divisions et angles métalliques, etc.  
Spécialité : Voûtes d'églises.

5211 rue Bordeaux

- - -

Montréal

BIENVENU A TOUS

Notre salle à manger principale  
1284, rue ST-DENIS

pourvue d'une nouvelle grande salle de banquet est maintenant  
ouverte au public.

### Kerhulu et Odiau Ltée.

Une visite vous charmera et nous fera plaisir.  
Spécialité : banquets, noces, réceptions.

## ENRAYEZ ce RHUME

car le NEGLIGER serait vous ex-  
poser aux plus graves périls.

Pour quelques sous vous pouvez  
vous procurer ce que la science,  
l'expérience et le capital réunis  
peuvent produire de plus parfait  
pour vous protéger efficacement,  
c'est le

## Sirop du Dr J. O. LAMBERT

Une forte dose prise au réveil et au  
coucher prévient TOUX, RHUME,  
BRONCHITE, CATARRHE,  
ASTHME, CROUP, GRIPPE, etc.  
POUR tous les âges et toutes les  
classes. EN VENTE PARTOUT.

LA PLUS GRANDE VENTE SANS EXCEPTION

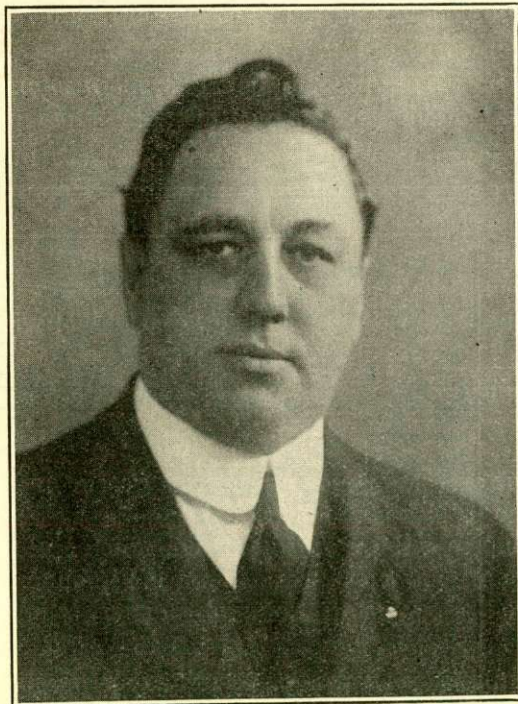
Dr J. O. Lambert Limitée, 396-398, rue St-Antoine, Montréal.  
25, rue des Petits-Hôtels, Paris, France. 13, Aldwych, W.C., London, England.  
22, de la Glacière, Bruxelles, Belgique. 17, Front Street, Troy, N. Y., U.S.A.



**CONSEIL D'IMPRIMERIE.**

Le Conseil syndical catholique national des métiers de l'imprimerie a tenu sa séance d'élection des officiers le 19 mars dernier, à la salle des syndicats catholiques. Nous sommes heureux de noter les résultats du vote. Président, W. Bélanger; vice-président, A. Déry; secrétaire-archiviste, H. Papineau; secrétaire-financier, A. Sauvageau; trésorier, P. Brosseau; statisticien, L. Sansregret; sentinelle, E. Lyonnais. Délégués au Conseil Central: MM. A. Morneau, E. Lyonnais, et L. Sansregret.

Le Conseil des métiers de l'imprimerie a maintenant renouvelé tous ses contrats au grand complet. A la dernière assemblée, il a été résolu de déclencher une campagne active en faveur de la marque syndicale. On fait actuellement imprimer des buvards,

**HONORÉ ÉMOND****QUARTIER  
PAPINEAU**

Electeurs du quartier P a p i - n e a u , vous êtes respectueusement invités à enregistrer votre vote en faveur de l'échevin H O N O R E E M O N D , le candidat du peuple et l'ami de la classe ouvrière.

**COMITÉ :****1280, rue PAPINEAU**  
Près Ste-Catherine.

# FAIT UN MEILLEUR PAIN DOMESTIQUE

Demandez à votre épicier pour  
LES



# GALETTES DE LEVAIN ROYAL

Encouragez  
nos  
Annonces

EMILE NAP. BOILEAU, Sec.-Trés.  
ULRIC BOILEAU, Prés.-Gérant.

Bureau :  
Tél. CHerrier 3191-3192

**Ulric Boileau, Ltee**  
ENTREPRENEURS  
— GENERAUX —  
Spécialité: Edifices Religieux  
4869, RUE GARNIER

VOTEZ pour le

## Dr. A. D. TESSIER

MÉDECIN CHIRURGIEN

5910, Papineau,

(Quartier Montcalm)

C'est un ami du peuple.

sur l'endos desquels sont inscrits les boutiques ayant le droit d'usage de l'étiquette. Ces buvards seront distribués un peu partout.

M. l'abbé A. Boileau, aumônier-général des syndicats, a promis son concours entier à cette campagne et a offert gracieusement ses services au Conseil pour toutes démarches nécessaires au succès de la marque syndicale des imprimeurs catholiques.

Les représentants du Syndicats des pressiers ont invité tous les syndiqués de l'imprimerie à assister à une causerie que donnera le 9 avril prochain M. F. Caillet, professeur à l'Ecole Technique. Ces conférences techniques sont très instructives et il faut féliciter le Syndicat des pressiers de l'initiative qu'il prend.

#### INDUSTRIE DE LA CHAUSSURE.

Les cordonniers-syndiqués ont traversé ce mois-ci une crise qui a failli tourner en difficulté pénible. Un atelier important de l'est, la maison Dufresne et Locke, a commencé à presser le personnel d'accepter une réduction de salaire de 20 pour cent, dans le but, disait-on, d'amener un travail plus abondant à la manufacture. L'argument semble excellent, si l'on considère que l'usine en ques-

**Ouvriers du Quartier ST-DENIS**

**VOTEZ POUR**

**J.-A. SAVARD**

Celui qui a le plus contribué à faire de  
votre quartier le plus beau de la métropole.

Voulez-vous d'autres améliorations ?

**Votez pour**

**J.-A. SAVARD**

**Comité Central : 4663, St-Denis**

tion a eu un hiver et un printemps fort tranquilles. Mais la réduction proposée était forte. La moyenne des salaires n'étant que de \$25. les ouvriers ne pouvaient consentir à ce qu'elle soit abaissée à \$20. — Les monteurs ont donc manifesté leur désapprobation de cette réduction; elle ne leur fut pas imposée, grâce à leur attitude. Les tailleurs, qui avaient primitivement accepté, se sont syndiqués et ont à leur tour refusé de continuer le travail. Et ce furent les jeunes filles du fittage qui refusèrent aussi de continuer à travailler à ce taux par trop abaissé. Dans les circonstances, la maison Dufresne et Locke décida de retirer sa proposition de réduction. Le Syndicat en est très heureux. D'autant plus, que plusieurs manufactures concurrentes avaient avisé le Syndicat qui si la réduction était imposée victorieusement par une manufacture, ils se verraient forcer d'emboîter le pas, par la force des circonstances.

Cette difficulté heureusement réglée a amené au Syndicat 100 membres nouveaux, dont 50 demoiselles qui ont décidé de constituer un syndicat féminin de la chaussure, à la grande assemblée du 26 mars.

Une autre difficulté menaçait de mal tourner à la maison McCaughan où plusieurs ouvriers refusaient obstinément de se syndiquer. Une assemblée avait voté un ultimatum et la réponse devait être donnée pour le 26. Heureusement, le même jour, les récalcitrants se mirent en règle avec le Syndicat. Ce fut une grande victoire morale.

### FÉDÉRATION DU TEXTILE.

La Fédération du textile à une assemblée tenue le 16 mars dernier, a opéré une refonte de ses pouvoirs et activités. A l'avenir, il n'y aura qu'une seule caisse et une seule comptabilité pour tous les syndicats du textile affiliés à la Fédération. Celle-ci se chargera de payer l'agent d'affaires ainsi que les indemnités en maladie. La centralisation des finances et de la comptabilité sera un grand pas vers le progrès.

M. E. Ouellette, en plus d'agent d'affaires, a été nommé président de la Fédération du textile.

Des soirs d'assemblées fixes ont été décidés pour tous les locaux affiliés. Le Bureau de la Fédération du textile s'assemblera tous les 1ers lundis; le Syndicat No 1, le 3ème vendredi; le Syndicat No 2, les 2ème et 4ème mercredis; le Syndicat No 3, le 3ème lundi; le Syndicat No 4, le 3ème mercredi.

La propagande se continue avec activité et les recrues nouvelles sont toujours nombreuses.

#### M. LE CHANOINE DE PONCHEVILLE.

A la dernière heure, on nous annonce que M. le Chanoine Thellier de Poncheville donne, vendredi le 30 mars, une conférence, sous les auspices des syndicats catholiques nationaux, à la salle de la Bibliothèque St-Sulpice. M. de Poncheville donnera les raisons qui doivent inciter ouvriers et patrons à adhérer au syndicalisme catholique. S. G. Mgr Deschamps a bien voulu accepter la présidence d'honneur de cette soirée.

Le Syndicat du magasin, section No 1 Dupuis frères, a bien voulu se charger de l'organisation de la soirée.

Billets en vente à la porte au prix populaire de 25 sous.

#### JOURNÉE SOCIALE.

La journée sociale annuelle des syndicats catholiques aura lieu à la Villa St-Martin, dimanche le 22 avril courant. M. L.-G. Hogue, membre du Cercle Léon XIII et ex-président du Syndicat des plombiers, donnera la conférence. Il traitera des qualités et de l'esprit que doivent avoir les chefs du syndicalisme catholique.

La journée comme d'habitude commence à 9 h. a. m. Messe. Séance d'étude après déjeuner. Conférence. Après la récréation du midi, séance générale de discussion. Retour à Montréal après le salut du Très St-Sacrement, vers 5 h. 30 p. m.

Qu'on vienne en foule. Prière de donner son nom à M. G. Tremblay, Est 4598-0981.

***Ouvriers du Quartier BOURGET***

**VOTEZ pour**

**L'échevin ERNEST LANGLOIS**

**LE VRAI CANDIDAT DU PEUPLE**

Pour toutes informations, adressez-vous au Comité

1935, rue PAPINEAU

Tél.: AMherst 5113

**Ouvriers du Quartier St-Jean**

**VOTEZ**

**pour**

**Dr E. POULIN, M.P.P.**

L'EXÉCUTION DE SON PROGRAMME  
EST LA GARANTIE DE LA PROSPÉ-  
RITÉ DE VOTRE QUARTIER ET DE  
TOUTE LA CITÉ DE MONTRÉAL.



Par les nôtres et  
pour les nôtres

**T**OUT syndicaliste catholique et national est fier des institutions qui nous font honneur. Parmi celles-ci, il donnera son appui, de préférence à celles qui lui sont sympathiques. La maison Dupuis Frères a été le premier magasin à posséder un syndicat national et catholique; c'est une maison dirigée par les nôtres et pour les nôtres.

La simple logique vous commande de lui accorder votre patronage.

**Dupuis Frères**

LE MAGASIN DU PEUPLE



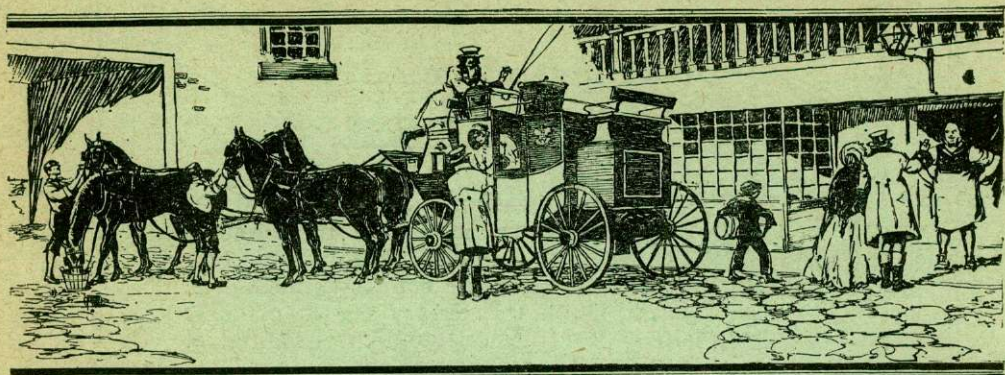
# Gin Canadien Melchers Croix d'or

Fabriqué à Berthierville, Qué., sous la surveillance du Gouvernement Fédéral, rectifié quatre fois et vieilli en entrepôt pendant ces années.

Trois grandeurs de flacons :

Gros :	40 onces	\$3.65
Moyens :	26 onces	2.55
Petits :	10 onces	1.10

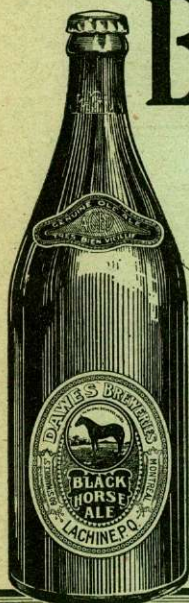
MELCHERS DISTILLERY CO., LIMITED  
MONTREAL



DAWES

# BLACK HORSE

*Ale et Porter*



*La même qu' autrefois  
Bière naturelle très bien vieillie avec  
plus de cent ans d'expérience -*